

LA VÉRITÉ SUR LA RÉFORME DES RETRAITES

Décryptage Le rapport Delevoye a jeté les bases du projet gouvernemental. Loin de l'égalité prétendue, il prépare une régression des droits jamais vue.

CE QUE LE GOUVERNEMENT VOUS RACONTE

« LA COMPTABILISATION EN POINTS FAVORISERA L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DE TOUS »

DÉSINTOX C'était le grand argument de campagne présidentielle d'Emmanuel Macron : demain, dans le système universel à points, un euro cotisé donnera les « mêmes droits pour tous ». Le slogan était censé répondre à l'injustice des règles différentes en vigueur dans les 42 régimes existants, selon le recensement de Jean-Paul Delevoye. Mais, derrière cette apparente « égalité de traitement », il y a la réalité des inégalités de parcours professionnels et de salaires qui, si elles ne sont pas en partie corrigées par des droits plus avantageux accordés aux plus faibles, se reproduisent à la retraite. Le principe de la réforme par points est en effet de bâtir des retraites qui soient le « reflet » des carrières, or celles-ci sont très disparates d'un individu à l'autre. Certes, des mécanismes de solidarité pour compenser les périodes de chômage, maladie ou maternité sont prévus, mais le rapport Delevoye est peu explicite sur ce volet. Et de toute façon, le contrat de « l'égalité de traitement » est rompu d'emblée : en effet, du fait du projet d'instaurer une « décote » et une « surcote » (bonus-malus) autour d'un « âge pivot », deux personnes ayant une carrière et des cotisations identiques, mais un âge différent au moment de partir en retraite, n'auront pas les mêmes droits.

CE QUE LE GOUVERNEMENT VOUS RACONTE

« UN SYSTÈME PLUS AVANTAGEUX POUR LES PETITES RÉMUNÉRATIONS ET LES CARRIÈRES HEURTÉES »

DÉSINTOX Le rapport Delevoye part d'un postulat de départ qu'il n'entend pas discuter : par nature, en quelque sorte, un système qui permet d'accumuler des droits ●●●



●●● à la retraite (les points) sur tous les salaires serait plus avantageux que le système actuel, qui ne prend en compte qu'une partie des salaires. Dans le système par trimestres cotisés, il faut en effet cumuler 150 heures travaillées pour valider un trimestre ; en dessous de ce seuil, les cotisations ne se transforment pas en droits pour la retraite. Mais la pension, elle, s'établit sur la moyenne des 25 meilleures années de salaires, et non sur tous les salaires : en neutralisant les plus faibles, la retraite doit donc s'en trouver théoriquement augmentée. Dans les faits, pour les carrières longues et ascendantes, c'est le cas. C'est moins vrai pour les carrières hachées et courtes, qui ne laissent pas le « choix » des années de salaires à prendre en compte. C'est ce qui fait dire au Conseil d'orientation des retraites (COR) – et à Jean-Paul Delevoye – que cette règle agit « en défaveur des assurés à carrière courte ». Cela rend-il le système Delevoye forcément meilleur ? Non, car, ajoute le COR : « L'idée de prendre en compte l'intégralité des salaires de la carrière (...) serait globalement moins favorable aux assurés. » En clair, les inégalités seraient réduites... par le nivellement des pensions vers le bas ! Mais, cela, Jean-Paul Delevoye se garde bien de le dire.

CE QUE LE GOUVERNEMENT VOUS RACONTE

« LA VALEUR DU POINT NE POURRA PAS BAISSER »

DÉSINTOX Le haut-commissaire aux retraites le répète partout, tout le temps : il n'y a aucune inquiétude à avoir pour le niveau de sa retraite, car la valeur du point ne baissera pas. Un bel engagement... que les concepteurs du système sont en réalité incapables de tenir. Primo, parce que la valeur du point sera amenée à être revalorisée chaque année, étant l'un des « leviers », avec l'âge de départ, à la disposition du conseil d'administration de la future caisse de retraite universelle pour gérer le régime. Si la revalorisation « par défaut tiendra compte de l'évolution du revenu moyen », une autre règle pourra s'y substituer au regard de « la situation du système », et notamment des objectifs budgétaires fixés par le Parlement. Mais, au-delà de ce flou entretenu, Jean-Paul Delevoye joue sur la confusion qui entoure la « valeur du point » : l'indexation promise sur les salaires concerne en premier lieu la valeur accumulée des cotisations transformées en un « capital » de points durant toute la carrière. Mais si la pension s'appuie sur ce stock de points, elle dépend aussi d'une autre valeur : le « rendement » attribué à chaque point. Par exemple, au démarrage, il est proposé que le point coûte 10 euros à l'achat et rapporte 0,55 euro de pension annuelle, soit 5,5 % de son « prix » d'achat. Or ce rendement ne sera réellement arrêté que l'année précédant le départ en retraite. Si la valeur d'achat des points monte, mais pas la pension qui lui est associée, le rendement chute... et les retraites avec. C'est ce qui pourrait arriver avec ce système en cas de crise, comme l'a explicitement admis Jean-Paul Delevoye.

CE QUE LE GOUVERNEMENT VOUS RACONTE

« DES POINTS ATTRIBUÉS EN CAS DE CHÔMAGE, MATERNITÉ, INVALIDITÉ »

DÉSINTOX Dans le système actuel, les salariés peuvent, sous certaines conditions, valider des trimestres qui comptent pour leur future retraite en cas de chômage, de maternité, d'invalidité ou de maladie. Dans le futur système universel, ces politiques de solidarité seraient « harmonisées » et transformées en points de retraite supplémentaires. Le rapport Delevoye y voit « une avancée par rapport au système actuel », dans la mesure où le gain de trimestres est sans effet pour les salariés ayant travaillé suffisamment d'années pour prétendre au taux plein. Ce raisonnement ne tient pas compte de l'allongement des durées de cotisation à la retraite introduit par les réformes successives : avec bientôt 42, et même 43 années exigées pour le taux plein, impossible d'obtenir le compte si l'on ne bénéficie pas de trimestres en cas de maladie, de chômage ou de maternité. Surtout, le rapport Delevoye promet l'acquisition de points « sur la base » des revenus du travail, mais ne les chiffre pas : impossible de savoir si le niveau de la solidarité, essentielle dans la réduction des inégalités, sera équivalent ou non à l'existant. Enfin, il prévoit de financer ces dispositifs « par l'impôt » et non par la cotisation, ce qui les rend entièrement dépendants des ajustements budgétaires des gouvernements.

CE QUE LE GOUVERNEMENT VOUS RACONTE

« UN ÂGE LÉGAL DE DÉPART MAINTENU À 62 ANS »

DÉSINTOX C'est l'une des grandes promesses du candidat Macron de 2017 : l'âge légal de la retraite « restera fixé à 62 ans »... sur le papier. Le rapport Delevoye reprend la proposition sans même faire semblant d'y croire : s'il sera toujours formellement possible de partir à 62 ans, « le système universel incitera au prolongement de l'activité », affirme le projet. Pour cela, il est proposé de fixer un « âge pivot », sur le modèle de ce qui existe pour les retraites complémentaires à points Agirc-Arrco. Dans un premier temps, cet « âge pivot » serait fixé à 64 ans : un malus de 5 % par an (une « décote ») serait appliqué à ceux qui partent avant cet âge, un bonus équivalent (une « surcote ») récompenserait ceux qui partent plus tard. En frappant les futurs retraités au portefeuille, beaucoup n'auront d'autre choix que d'attendre les 64 ans pour partir, même en cas de chômage, fréquent chez les seniors... La tendance est, il est vrai, déjà présente dans le système actuel, depuis l'introduction des réformes qui allongent la durée de cotisation. Mais il est encore possible, pour ceux qui ont validé tous leurs trimestres, de partir à 62 ans à taux plein. Demain, ce sera impossible dans tous les cas avant 64 ans. Et cet « âge pivot » progressera avec l'espérance de vie : selon les prévisions du rapport, il serait repoussé à 66,25 ans pour la génération 1990 !

CE QUE LE GOUVERNEMENT VOUS RACONTE

« UN MINIMUM DE RETRAITE FIXÉ À 85 % DU SMIC »

DÉSINTOX Cette avancée sociale... est inscrite dans la loi depuis plus de dix ans ! La loi sur les retraites de 2003 avait en effet fixé l'objectif pour 2008 d'un minimum de retraite à 85 % du Smic net pour une carrière complète... En vain. Attention à la méprise : il ne s'agit pas du minimum vieillesse (qui est un minimum social versé à toute personne âgée sans ressources, et sans condition de périodes cotisées), mais du « minimum contributif », c'est-à-dire de la retraite plancher acquise au bout d'une vie

de cotisation. Ces 85 % du Smic – soit environ 1000 euros actuels – seraient donc conditionnés à la réalisation d'une carrière complète : 43 années d'assurance pour la génération 1973, durée qui pourra se prolonger dans le futur – le rapport pose l'hypothèse de 44,25 ans pour la génération 1990... Versé à l'« âge pivot » (64 ans en 2025, et jusqu'à 66,25 ans pour la génération 1990 selon le rapport), ce minimum sera « proratisé » en cas de carrière incomplète : les 1000 euros sont un montant maximal théorique. Enfin, ce progrès pour les plus modestes a un revers : il est en quelque sorte la « contrepartie » que lâche le gouvernement à l'écrasement programmé de l'ensemble des pensions pour les contenir dans les 14 % du PIB, en dépit de l'augmentation du nombre de retraités. Cela signifie que demain, le minimum serait certes (un peu) relevé, mais beaucoup plus de retraités seraient réduits à ce niveau de pension. Et ça, c'est une régression.

CE QUE LE GOUVERNEMENT VOUS RACONTE

« UNE MAJORATION DE 5 % PAR ENFANT »

DÉSINTOX Une « avancée majeure pour les femmes », proclame le rapport Delevoye à propos de la réforme des droits familiaux proposée à l'occasion du passage à la retraite par points. La majoration de 5 % par enfant accordée à l'un des parents dès la première naissance – contre une majoration unique de 10 % à partir de trois enfants dans le régime de base actuel, mais attribuée à chaque parent –, une avancée, vraiment ? Pour qu'on y croie, les services du haut-commissaire passent rapidement sur le vrai recul majeur qui se cache dans le dispositif : la disparition du gain de trimestres comptant pour la retraite. En plus des majorations de pension déjà existantes, le système par annuités prévoit l'octroi de huit trimestres d'assurance pour chaque enfant (dont quatre trimestres obligatoirement accordés à la mère) dans le régime général des salariés du privé, et deux trimestres à la mère dans la fonction publique (avec possibilité d'interruption d'activité comptabilisée dans la durée d'assurance). Dans un système à points, ces droits sont supprimés. Et il n'est pas prévu, en l'état du rapport, de les compenser par l'attribution de points supplémentaires. De toute façon, pour le haut-commissaire, ces trimestres n'étaient « pas toujours utiles », les parents pouvant acquérir toutes leurs annuités par le travail... Les femmes aux « carrières courtes et hachées », censées bénéficier de la réforme, apprécieront. La nouvelle majoration de pension de 5 % dès le premier enfant ne compensera pas toujours cette perte. Avec trois enfants, les familles perdront même sur les deux tableaux : majoration de pension (15 % à répartir entre les parents, contre 10 % à chaque parent) et de trimestres (jusqu'à six annuités pour la mère).

VENDREDI 6 DÉCEMBRE
dans

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS
L'Humanité

Revivez
les manifestations
partout en France avec
nos envoyés spéciaux

« Sur injonction des marchés financiers, la valeur du point baissera »

Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT



« Notre système souffre des multiples réformes – auxquelles Jean-Paul Delevoye a notamment contribué – où, au nom de réductions de dépenses, on a fait payer au monde du travail la baisse des prestations au profit du capital.

Dans ce projet, qui va définir la valeur du point ? Sur injonction des marchés financiers et des politiques d'austérité, elle baissera. Améliorer le système, c'est, par exemple, payer les femmes comme les hommes tout au long de leur vie professionnelle. Il n'y a pas besoin de réforme, il y a juste à appliquer ce que le président de la République a présenté comme une priorité. »

ELLES ET ILS DÉFENDENT UNE AUTRE RÉFORME DES RETRAITES

« Il faut en finir avec le chômage de masse »

Yves Veyrier, secrétaire général de FO



« Le régime universel promu est en réalité un régime unique sous tutelle de l'État. Il sera très facile d'agir sur la valeur du point, et les complémentaires, relevant aujourd'hui de la négociation, échapperont aux syndicats. Il est prévu,

pour améliorer la situation des plus précaires, une sorte de don de points supplémentaires, processus financé par la mise à contribution des salariés à la carrière longue et progressive. Il faut rouvrir les négociations sans préalable pour assurer la pérennité de notre système. Et, en premier lieu, en finir avec le chômage de masse et la précarité. »

« L'allongement de la durée de la vie est une chance à saisir »

Fabien Roussel, secrétaire national du PCF



« La réforme que veut nous imposer le gouvernement n'est rien d'autre qu'un retour en arrière, aux années 1980 où l'âge de départ légal à la retraite était de 65 ans. Mais l'allongement de la durée de la vie est une chance à saisir et

non un problème. Il suffit juste d'avoir l'ambition de la financer, en s'appuyant notamment sur les richesses que nous créons et qui sont plus importantes qu'il y a quarante ans. Taxons le capital ! C'est le sens des propositions que nous mettons en débat pour un système de retraite digne du XXI^e siècle. »

« Une revalorisation des salaires est indispensable »

Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU



« Cette réforme, il faut la mettre de côté, et ouvrir une vraie discussion sur les retraites. Il ne s'agit pas de statu quo. Les réformes de 2003 et 2010 ont déjà détérioré le système, il faut corriger cela, prendre en compte

les années d'études, les stages... Nous voulons de vraies discussions. Sur la question des enseignants, le gouvernement explique que, pour compenser, il va intégrer les primes. Mais elles ne représentent qu'environ 6 % de leur rémunération, contre 22 % en moyenne dans le reste de la fonction publique. Pour nous, une revalorisation des salaires est indispensable. »

« Marchons unis sans oublier de laisser au vestiaire nos divisions »

Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon, sociologues, anciens directeurs de recherche au CNRS



« La menace d'une esclavagisation "moderne" nous oblige, vis-à-vis des générations futures, à engager un bras de fer contre ceux qui, comme les banquiers, participent de ce crime contre l'humanité en continuant

à accélérer le dérèglement climatique avec des financements pour les secteurs du pétrole, du gaz et du charbon. Soyons tous à la hauteur des enjeux historiques auxquels nous sommes confrontés. Marchons unis sans oublier de laisser au vestiaire nos divisions qui font le bonheur de ceux qui nous ont déclaré la guerre ! »

« Investir dans la transition énergétique pour créer un million d'emplois »

Aurélie Trouvé, porte-parole d'Attac



« Toute cette réforme vise in fine à baisser les pensions et à reculer l'âge de départ. C'est mathématique quand on fixe à 14 % du PIB le budget des retraites et que le nombre de pensionnés augmente. Seuls les plus hauts revenus

pourront équilibrer les pertes par de la capitalisation. Il existe des alternatives. Comme compenser toutes les exonérations de cotisations et les étendre aux revenus financiers. Investir dans la transition énergétique permettrait en outre de créer un million d'emplois. Ajoutons une revalorisation du salaire minimum, et on assistera à une remontée des cotisations. »

« Le magot des retraites aiguise les appétits »

Adrien Quatennens, député FI du Nord



« Le 5 décembre et après, tous concernés, tous mobilisés ! Emmanuel Macron veut que les Français se partagent à toujours plus nombreux un même gâteau et le système par points n'est qu'un ustensile pour couper de plus petites parts.

Tout le monde est concerné. Tout le monde sera perdant. Sauf les assureurs et les banques, qui accueillent la réforme comme une opportunité sans précédent. Les 300 milliards que représentent les retraites constituent un magot qui aiguise de nombreux appétits. Après avoir explosé le Code du travail, le gouvernement veut désormais en finir avec la Sécurité sociale. »



POUR AMÉLIORER LES RETRAITES, DE NOUVELLES PISTES DE FINANCEMENT SONT SUR LA TABLE

Des forces de gauche ouvrent le débat sur les moyens à débloquent pour une réforme de justice et d'efficacité économique pour les retraites. Un débat que le gouvernement ne veut pas conduire.

Faire cotiser les revenus financiers comme les salaires

Alors que les salaires sont soumis à l'impôt et aux cotisations, les dividendes, touchés par les actionnaires et entreprises, sont uniquement soumis à la flat tax. Pourtant, en leur appliquant le même taux de prélèvement que la cotisation employeur, 10,45 %, cela rapporterait, dans un premier temps, 31 milliards d'euros à la branche vieillesse de la Sécurité sociale, car, selon l'Insee, les revenus financiers se sont élevés en 2018 à près de 300 milliards d'euros. Cette proposition portée par le PCF aurait le double intérêt de financer de manière pérenne le système de retraite, mais aussi de dissuader les entreprises de placer leurs profits sur les marchés financiers, et à les pousser à les investir pour créer des emplois et pour former les salariés. Une mesure particulièrement pertinente pour le CAC 40, qui verse, chaque année, environ 50 milliards de dividendes. Ainsi, selon Oxfam, pour 100 euros de profit dans ces entreprises, 67,40 sont reversés aux actionnaires.

Débloquer de nouvelles ressources tout de suite

Le gouvernement se focalise sur l'horizon 2025 et assure que si rien ne bouge, le régime des retraites sera déficitaire d'au moins 0,3 point de PIB. Bien que cela soit un artifice comptable tout à fait discutable, si on prend le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) au mot, des solutions simples existent pour passer ce cap. Le régime des retraites dispose ainsi de réserves, autour de 130 milliards d'euros stockés, soit 5,6 points de PIB, amplement suffisants pour passer 2025. « À cette date, on aura fini de rembourser la dette sociale, soit 16 milliards d'euros par an, qu'on pourra allouer aux retraites », propose aussi Pierre Khalfa, coprésident de la Fondation Copernic. Troisième possibilité, il suffirait d'augmenter d'un point les cotisations patronales sur cinq ans, soit seulement 0,2 % par an. Les solutions ne manquent pas pour combler le déficit artificiel du COR.

3 millions de chômeurs en moins, c'est plus de 30 milliards d'euros de cotisations en plus.

Miser sur les salaires, la solution pour le long terme

Augmenter les salaires, comme faire baisser le chômage, entraîne mécaniquement une hausse des cotisations, donc un régime des retraites en bonne santé. Réaliser l'égalité salariale femmes-hommes – déséquilibre d'environ 20 % (soit 450 euros par mois) malgré des promesses répétées – permettrait de générer une hausse des cotisations de 11 milliards d'euros, selon les projections de Christiane Marty, qui travaille sur le dossier depuis des années. Autre piste, réduire le chômage de masse à 7,4 % permettrait de dégager 10 milliards d'euros en hausse de cotisations. Alors qu'Attac a calculé qu'investir fortement dans la transition énergétique permettrait de créer 1 million d'emplois, les prévisions du COR préfèrent tabler sur la suppression de 80 000 postes de fonctionnaires et le gel du point d'indice. « Une revalorisation du salaire minimum entraînerait une remontée mécanique de l'ensemble des cotisations, assure aussi Aurélie Trouvé, porte-parole d'Attac. Tout cela relève simplement d'une volonté politique. »

“ Découvrez et faites découvrir ”



Offre découverte

- JE SOUHAITE RECEVOIR GRATUITEMENT L'HUMANITÉ ET L'HUMANITÉ DIMANCHE PENDANT QUELQUES JOURS.
- JE SOUHAITE BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE EN VERSION NUMÉRIQUE.

NOM / PRÉNOM

.....

ADRESSE

.....

VILLE

CODE POSTAL

.....

TÉLÉPHONE

MOBILE

.....

E-MAIL

DATE DE NAISSANCE

.....

L'Humanité

POUR PROFITER DE CETTE OFFRE EXCEPTIONNELLE, RENVOYEZ CE COUPON REMPLI À : SERVICE DIFFUSION, 3, RUE DU PONT-DE-L'ARCHE, 37550 SAINT-AVERTIN